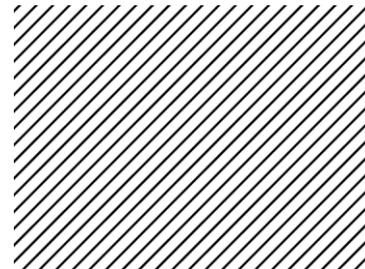




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



Commission territoriale consultative du fonds de développement de la vie associative (CTCFDVA)

30 avril 2024

- Ouverture de séance par Madame Christine TORRES, sous-préfète chargée de la cohésion sociale et de la jeunesse
- Introduction par Cyprien ROCHETAING, responsable du pôle JEPVA à la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES),
 - Actualisation de la composition de la CTC
 - Présentation du financement FDVA – Formation des bénévoles 2024
 - Présentation des propositions de financement du FDVA – Fonctionnement et innovation 2024
 - Présentation état d'avancement Guid'Asso
 - Questions, observations, échanges



La CTCFDVA

Textes de référence

- **INSTRUCTION N° DJEPVA/SD1B/2018/075 du 15 mai 2018 et décret n° 2018-460 du 8 juin 2018** relative au fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) et à l'utilisation de ses crédits déconcentrés.
=> Le FDVA permet le financement du fonctionnement des associations et le soutien aux projets innovants (fin des réserves parlementaires en 2017)
- **LOI VISANT L'AMELIORATION DE LA TRESORERIE DES ASSOCIATIONS du 1er JUILLET 2021** appliquée au 1^{er} janvier 2022
=> Désignation de 2 députés (et 2 suppléants) et 2 sénateurs au sein des commissions
- **INSTRUCTION du 14 novembre 2023 relative à la gestion du FDVA en 2024**
- **Notes d'orientations régionales FDVA 1** « Formation des bénévoles » et **FDVA 2** « Fonctionnement et Innovation », Campagne de subventions 2024, validées lors de la CTCFDVA du 13/12/2023
- **Arrêté n°561 du 09/04/2024 portant composition de la commission territoriale consultative du FDVA à La Réunion**

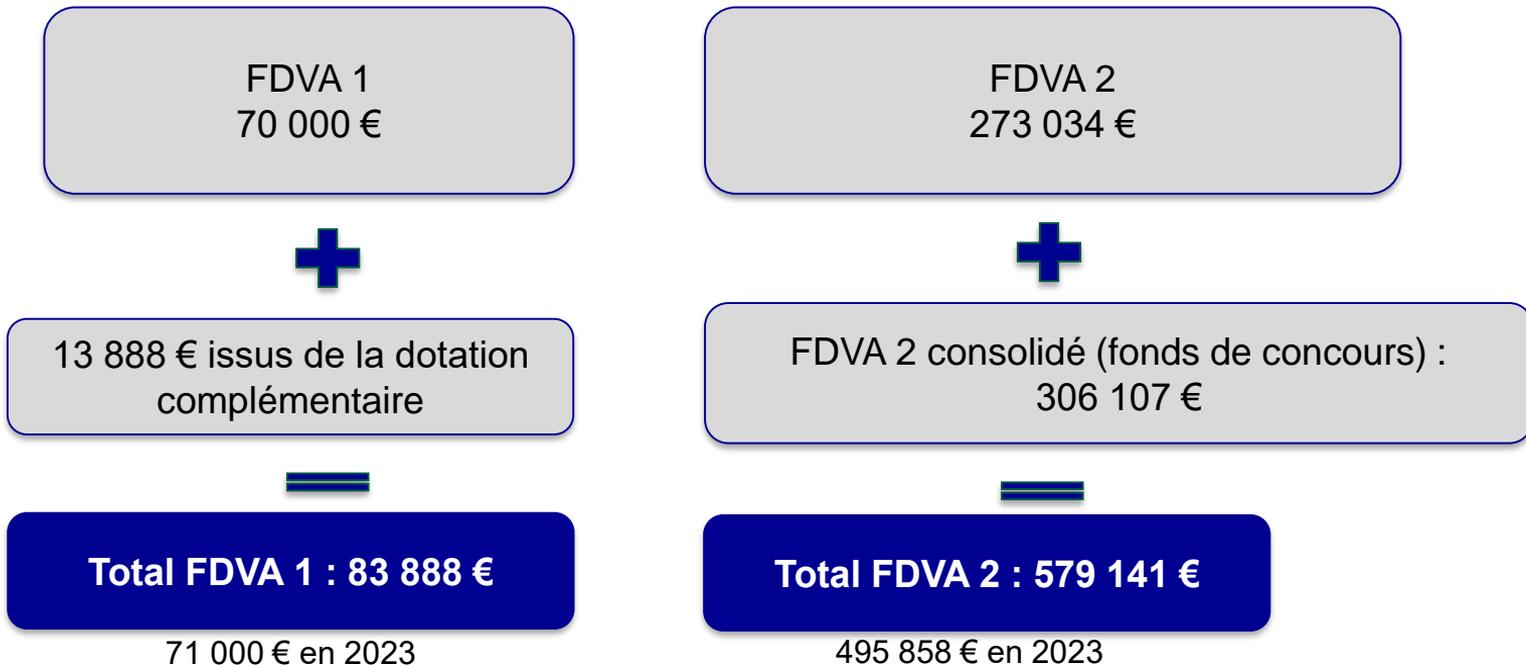


Planning FDVA 2024

FDVA									
	CTC FDVA 2023 validation feuille de route 2024	Date de début	Date de fin	Envoi des dossiers aux membres (interne)	Réunion d'harmonisation (interne)	Envoi des propositions/ avis aux membres CRCFDVA	1 ^{ère} CTC FDVA 2024	Envoi des notifications et arrêtés	Date prévisionnelle de fin d'engagement des crédits
FDVA 1 -2024	13/12/23	15/12/23	25/02/24			12/04/24	30/04/24	31/05/24	15/06/24
FDVA 2 – 2024	13/12/23	15/12/23	25/02/24	01/03/24	10/04/24	12/04/24	30/04/24	31/05/24	15/06/24



Enveloppes disponibles FDVA 2024





1. Présentation du financement du FDVA 1 – Formation des bénévoles



Le FDVA 1

Critères

Ne sont pas éligibles :

- les associations représentant un secteur professionnel,
- les associations dites « para-administratives ou paramunicipales », les partis politiques
- les associations défendant essentiellement les intérêts communs d'un public adhérent,
- les associations sportives affiliées et agréées qui peuvent solliciter leur fédération respective,
- les associations dont l'objet est culturel ou proposant des actions à visée communautaire
- Les associations dont le siège social est hors département

Sont éligibles :

- les formations dites techniques : liées à l'activité ou au fonctionnement d'une association et à priori transposables dans d'autres associations et le cas échéant « mutualisables », elles peuvent être d'initiation ou d'approfondissement,
- les formations dites spécifiques : tournées vers le projet associatif, en lien avec l'objet de l'association. Les formations organisées uniquement sur le mode du « partage d'expériences » sont éligibles lorsqu'elles constituent un approfondissement de connaissances.

**Formations gratuites
d' 1/2 journée à 5 jours
pour 10 à 25 stagiaires
prise en charge sur la base de 500€ / jour
plafonnée à 80% du budget**



Le FDVA 1

Feuille de route 2024

FDVA 1 - La priorité est donnée :

- aux associations présentant des projets de formations mutualisées,
- aux programmes de formation certificative relative à la gestion associative (CFGGA),
- aux formations de jeunes dirigeants associatifs (16-29 ans) et aux formations en direction des bénévoles des associations émergentes ou celles faiblement employeuses (moins de 3 ETP),
- aux formations préconisées dans le cadre d'un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement)
- aux formations visant à lutter contre la fracture numérique associative, à digitaliser les activités solidaires des acteurs associatifs, à impulser une communauté numérique de proximité (tiers lieux numérique)
- aux formations des acteurs associatifs relais et ressources de proximité territoriale et sectorielle favorisant la montée en compétences des intervenants en matière d'accueil, d'information, de conseil et d'orientation.

Depuis 2022 : Les associations peuvent désormais présenter un plan de formation sur 3 ans



Le FDVA 1

Répartition de l'enveloppe 2024

Nombre projets reçus	102
Nombre projets inéligibles/incomplets	24
Nombre projets avis défavorable	46
Nombre projets avis favorable	32

Nombre projets annuels	97
Nombre projets pluriannuels 2024-2026	5
Nombre projets pluriannuels 2022-2024	3
Nombre projets pluriannuels 2023-2025	3

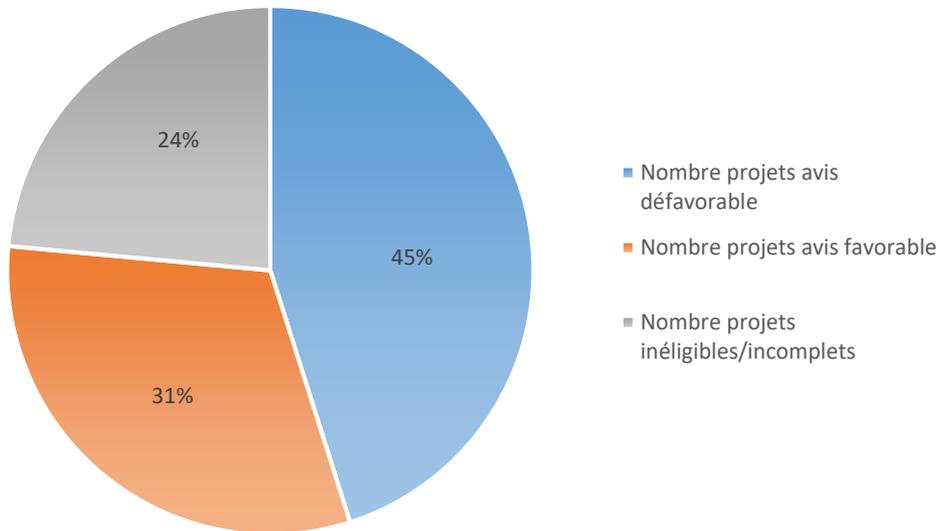
Dotation projets annuels	54 888 €
Dotation projets pluriannuels 2024-2026	3 000 €
Dotation projets pluriannuels 2023-2025	10 000 €
Dotation projets pluriannuels 2022-2024	16 000 €

L'enveloppe attribuée en 2024 est de 83 888 €

L'enveloppe attribuée en 2025 est de 13 000 €

L'enveloppe attribuée en 2026 est de 3 000 €

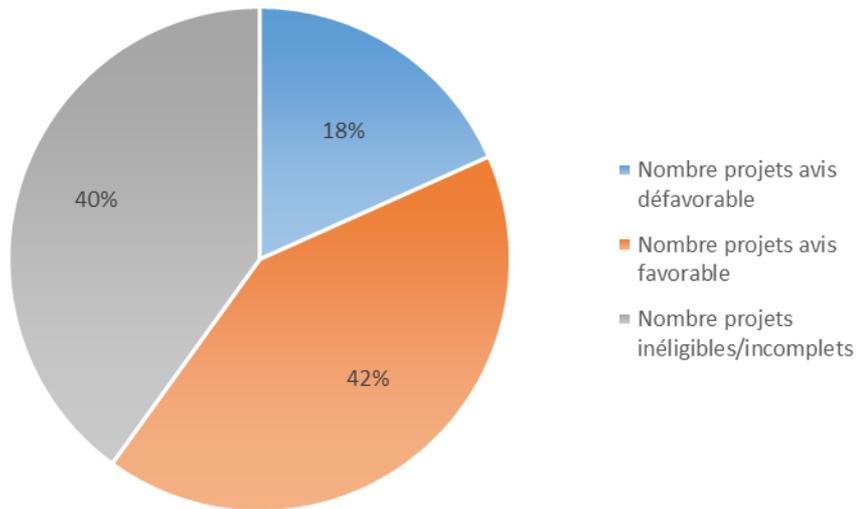
33 associations bénéficiaires / 112 sessions validées / 1303 bénévoles à former



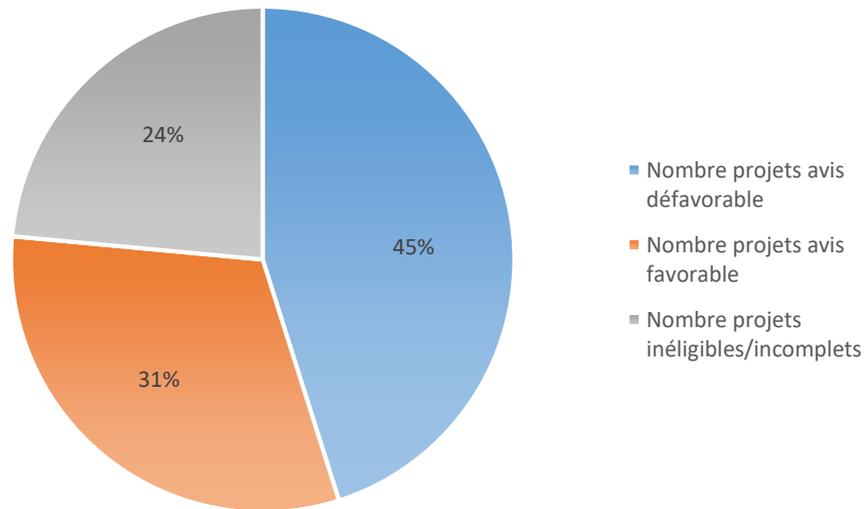


Le FDVA 1

Comparatifs 2023/2024



Nombre projets reçus	60
Nombre projets inéligibles/incomplets	24
Nombre projets avis défavorable	11
Nombre projets avis favorable	25



Nombre projets reçus	102
Nombre projets inéligibles/incomplets	24
Nombre projets avis défavorable	46
Nombre projets avis favorable	32



2. Présentation des propositions de financement du FDVA 2 – Fonctionnement et innovation



Le FDVA 2

Critères

Ne sont pas éligibles :

- les associations représentant un secteur professionnel,
- les associations dites « para-administratives ou paramunicipales »,
- les partis politiques
- les associations défendant essentiellement les intérêts communs d'un public adhérent,
- les associations dont l'objet est culturel ou proposant des actions à visée communautariste
- Les associations dont le siège social est hors département

Sont éligibles :

- le financement global de l'activité d'une association (FDVA 2-fonctionnement)
- la mise en œuvre de projets ou activités créés dans le cadre du développement de nouveaux services à la population (FDVA 2 – innovation)

Subventions comprises entre 1 500 € et 10 000 € plafonnées à 80% du budget

Les projets d'études, de diagnostics, de prospectives, d'investissement et d'équipement hors achat de matériel courant ne sont pas éligibles.



Le FDVA 2

Feuille de route 2024

FDVA 2 - La priorité est donnée :

- au soutien des fédérations, coordinations ou collectifs d'associations à *hauteur de 15% de l'enveloppe régionale*
- aux dossiers déposés par des associations n'ayant pas de salariés ou moins de 2 ETP,
- aux associations garantissant un accès gratuit et de proximité à l'information et l'accompagnement à la structuration associative,
- aux projets qui favorisent l'égalité de participation entre les hommes et les femmes et qui s'inscrivent dans une démarche éco-responsable.

Pour 2024, la CTCFDVA du 13/12/2023 a validé les priorités locales suivantes :

- des projets d'éducation populaire s'inscrivant dans le cadre du plan de prévention de la délinquance ;
- des structures s'inscrivant dans une démarche de citoyenneté européenne ;
- des projets d'intérêt général garantissant la promotion de l'esprit olympique et favorisant un impact social sur les Jeux Olympiques et Paralympique 2024.



Le FDVA 2

Vérifications lors de l'instruction

Complétude

- Instruction des demandes complètes uniquement
- Pièces et documents administratifs
- Complétude de toutes les parties du CERFA (nouveau modèle)

Inéligibles

- Siège social hors du département
- Demande de soutien en investissement
- Association ayant moins de 1 an d'existence

Clarté

- Les projets doivent être décrits et s'appuyer sur des constats et besoins clairement exposés
- Les projets doivent être cohérents (vigilance sur les copier-coller)
- Eviction des projets « fourre-tout »

Partenariats

- Partenaires financiers cohérents, réfléchis et anticipés
- Distinction entre partenaire et prestataire

Montants

- Des budgets cohérents et précis
- Des montants demandés raisonnables

Diagnostic et indicateurs

- Sont-ils définis et vérifiables ?
- Nécessité d'exposer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs

10 instructeurs de la DRAJES (pôles Sport, JEPVA et formation) avec appui d'autres services de l'Etat (DAC, DEAL, Préfecture...)



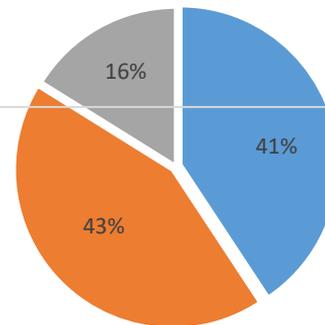
Le FDVA 2

Répartition de l'enveloppe 2024

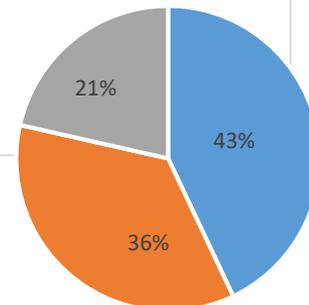
	FONCTIONNEMENT	INNOVATION
Nombre projets reçus	204	163
Somme demandes de subvention	1 638 725 €	1 510 064 €
Nombre projets inéligibles ou incomplets	33	35
Nombre dossiers "Défavorable"	83	70
Nombre dossiers "Favorable"	88	58
Montant proposé	338 941 €	240 200 €

L'enveloppe proposée pour 2024 est de 579 141 euros pour 137 associations bénéficiaires

Fonctionnement



Innovation



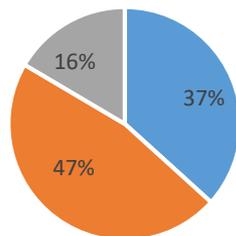
- Nombre dossiers "Défavorable"
- Nombre dossiers "Favorable"
- Nombre dossiers incomplets ou inéligibles



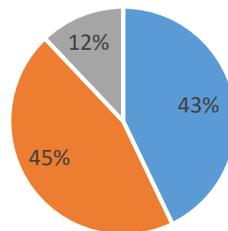
Le FDVA 2

Comparatifs 2023/2024

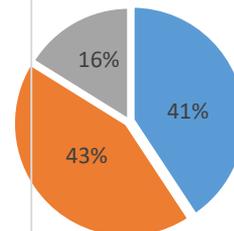
Fonctionnement
2023



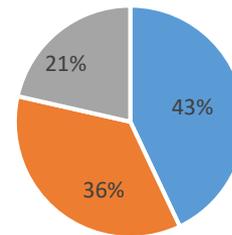
Innovation
2023



Fonctionnement
2024



Innovation
2024



	FONCTIONNEMENT	INNOVATION	FONCTIONNEMENT	INNOVATION
Nombre projets reçus	139	91	204	163
Nombre projets inéligibles ou incomplets	23	11	33	35
Nombre dossiers "Défavorable"	51	39	83	70
Nombre dossiers "Favorable"	65	41	88	58
Montant proposé	289 258 €	206 600 €	338 941 €	240 200 €



Le FDVA 2

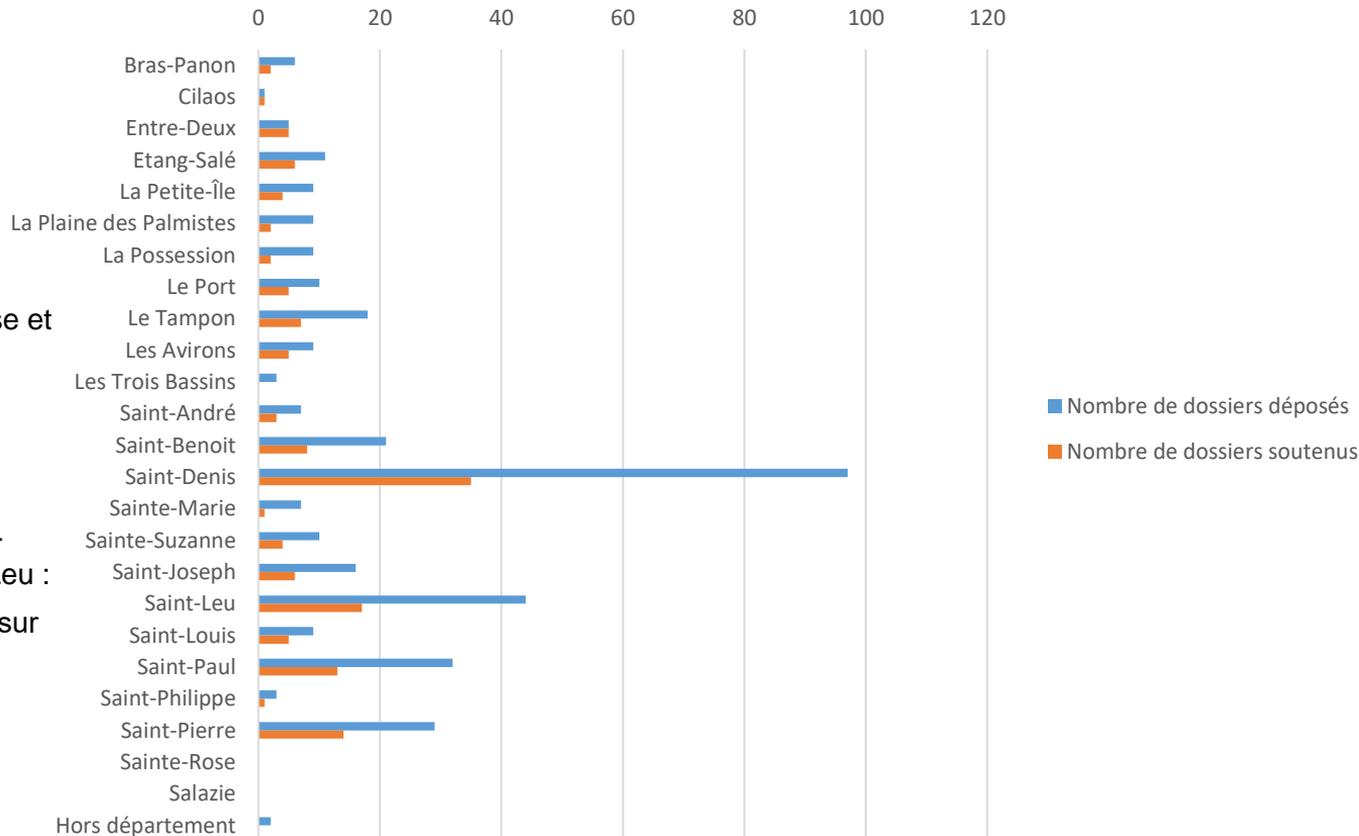
Répartition des dossiers FDVA 2 par commune

Pas de dossiers reçus de Sainte-Rose et de Salazie

=> Difficultés à trouver des relais et interlocuteurs sur ces communes

Prédominance de Saint-Denis, Saint-Leu, Saint-Paul, Saint-Pierre, Saint-Leu :

=> Nombre important d'associations sur ces communes





Le FDVA 2

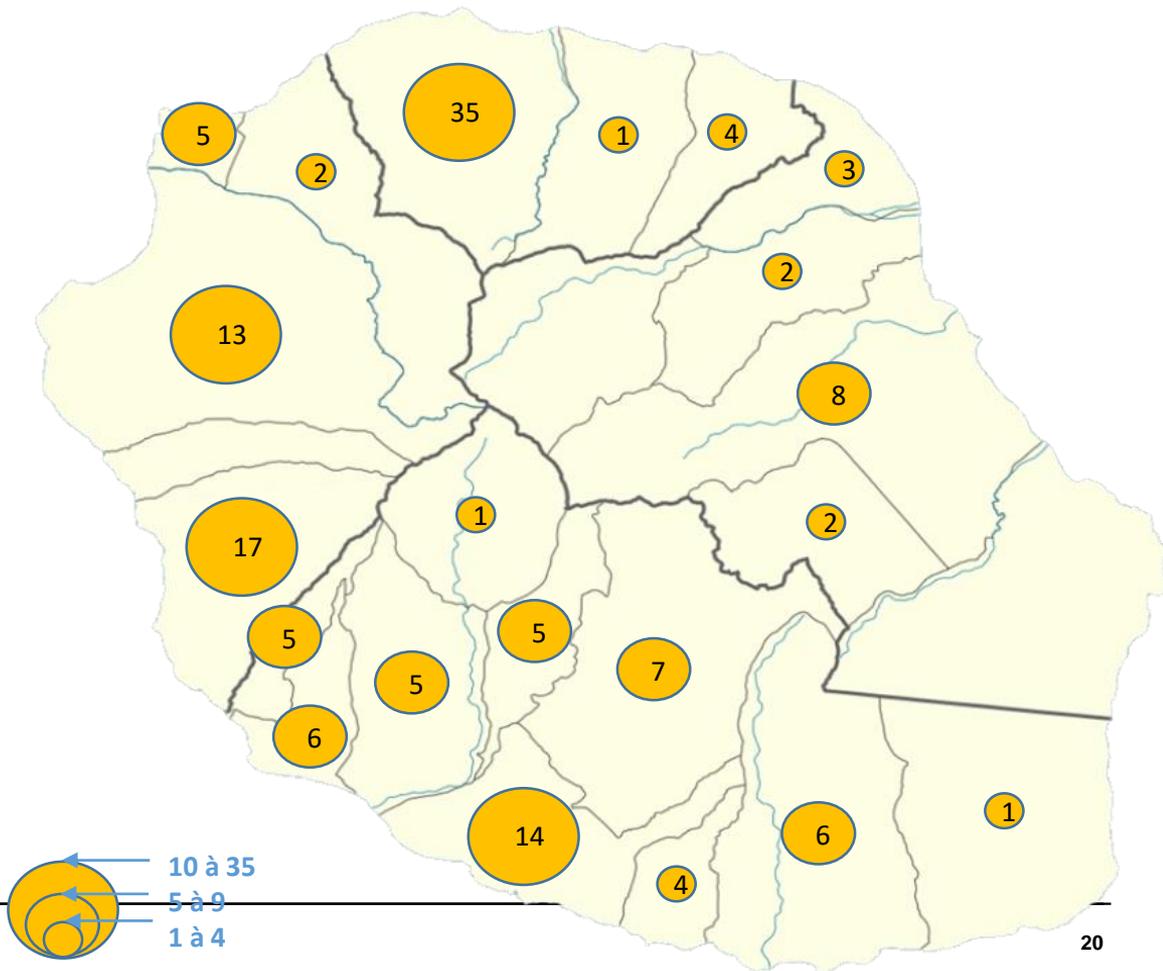
Répartition cartographique des dossiers FDVA 2 validés

Prépondérance de la commune de Saint-Denis :

=> localisation des sièges sociaux des
têtes de réseau et des associations à
vocation régionale

On retrouve ensuite les communes sur
lesquelles il existe des associations
relais et/ou des services vie associative :

=> Dossiers éligibles, plus clairs et
complets

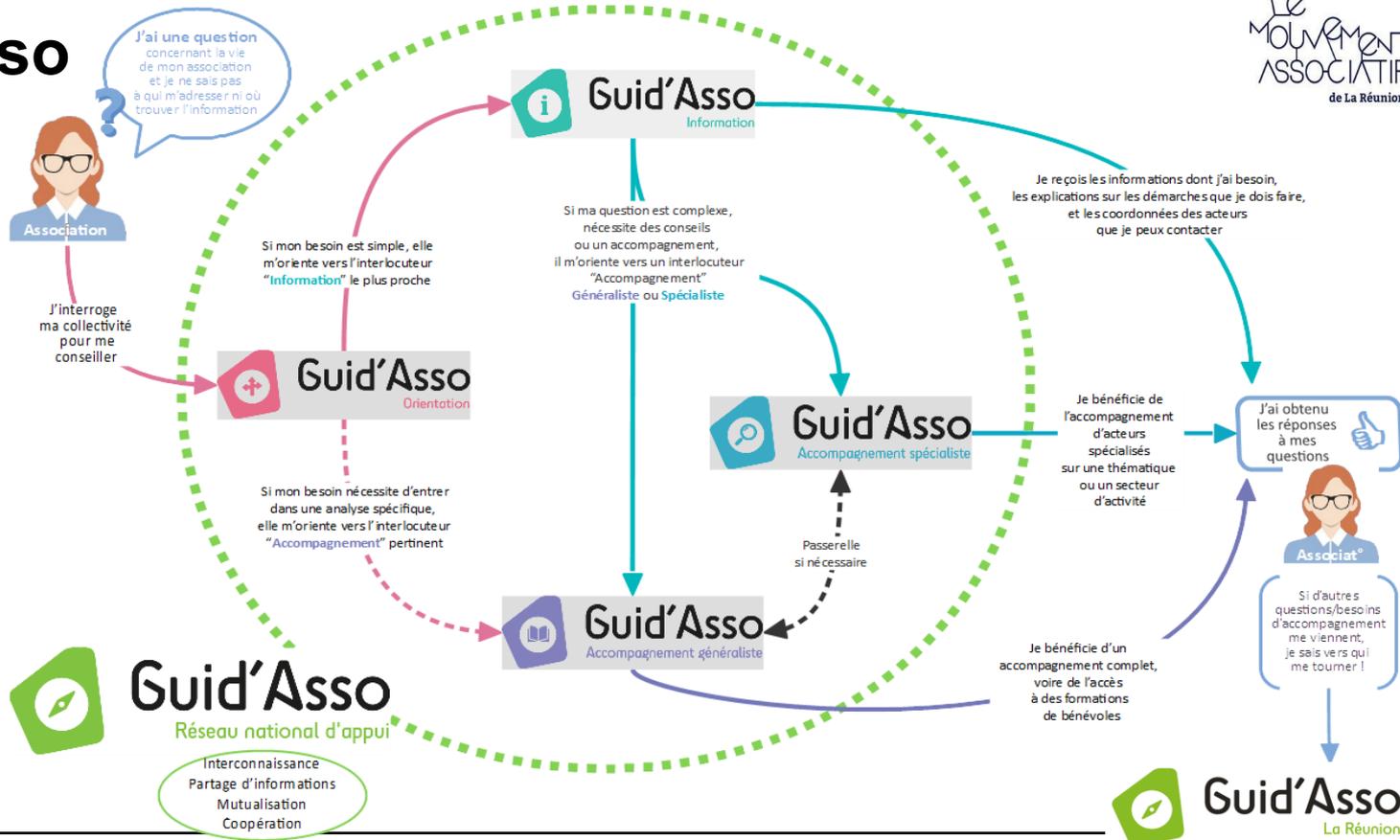




3. Etat d'avancement Guid'Asso



Guid'Asso





Un réseau d'acteurs labellisés

Guid'Asso

4 missions complémentaires pour appuyer les associations => 4 labels Guid'Asso



Guid'Asso
Orientation

Est en lien avec des associations ou des porteurs de projets qui lui font part de questions.

Connaît les structures d'appui (information/accompagnement) qui peuvent être ressources pour ces usagers

Orienté les associations vers ces structures avec un contact.



Guid'Asso
Information

Est en lien avec des associations ou des porteurs de projets sur son territoire.

Délivre les informations de base et les fondamentaux sur la vie associative

Est en mesure d'**expliquer les démarches essentielles**

Si besoin, oriente vers une structure d'accompagnement



Guid'Asso
Accompagnement généraliste

Accompagne les associations ou les porteurs de projets de façon transversale sur tous les sujets vie associative

Accueille, évalue les besoins, propose les conseils, l'accompagnement et le suivi adaptés

Mobilise les ressources et les autres acteurs si nécessaire

Apporte son appui et son expertise à la vie du réseau



Guid'Asso
Accompagnement spécialiste

Accompagne les associations ou les porteurs de projets sur un secteur d'activité particulier ou sur une thématique

Evalue les besoins, propose les conseils, l'accompagnement et le suivi adaptés

Mobilise les ressources et s'associe à d'autres acteurs si nécessaire

Apporte son expertise à la vie du réseau



Guid'Asso

Feuille de route régionale 2023-2024

Copilotes régionaux

1, Mise en place de la co-animation territoriale Guid'Asso (suite AMI 06/23)

4 co-animations territoriales validées suite à l'AMI lancé en juin 2023 =>

- Nord = consortium Ligue de l'enseignement et FEDEP
- Est = MDA de Saint-Benoît
- Sud = Roulé Mon Z'Avirons
- Ouest = consortium Ligue de l'enseignement et OMSEP de Saint-Paul

2, Phase 1 Diagnostic du territoire (09/23-05/24)

Recueil des données existantes + questionnaire de recensement des acteurs de l'appui associatif

Rencontre de toutes les collectivités et des partenaires régionaux

Cartographie des acteurs du réseaux local d'appui à la vie associative local

Lancement de l'AMI de sélection des accompagnateurs généralistes (mai)

3, Phase 2 labellisation (06/24-09/24)

Mise en place du Comité stratégique régional Guid'Asso: DRAJES, MAR, Conseil régional, Conseil départemental, CAF, partenaires institutionnels et associatif pour avis sur les labellisations

Labellisation par le Délégué Départemental à la Vie Associative (signature charte et convention)

Animation territoriale et formation des acteurs



RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports

Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF
de La Réunion

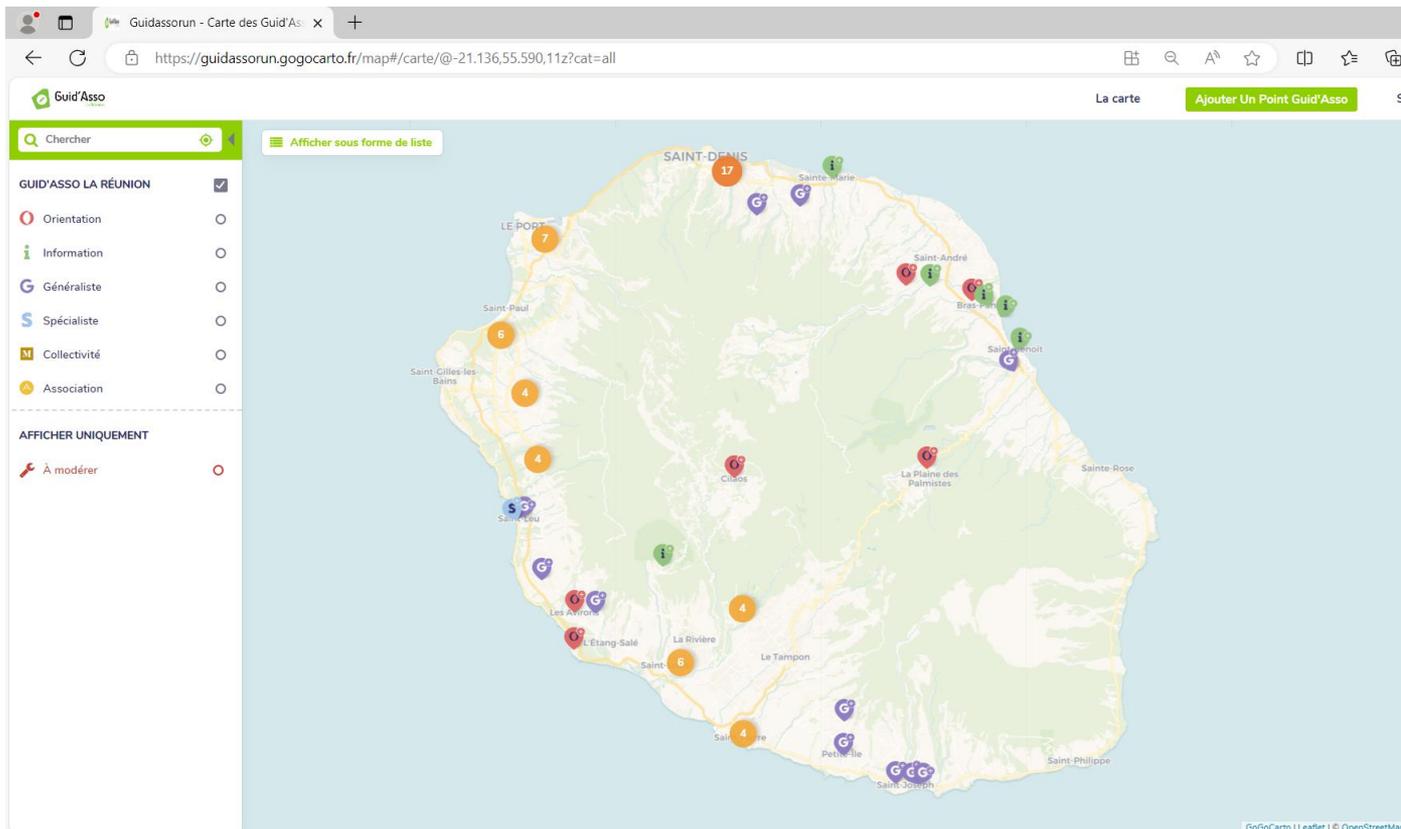


Guid'Asso
La Réunion



Guid'Asso

Cartographie des acteurs recensés



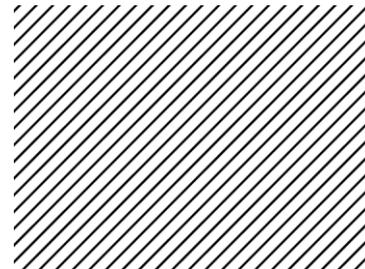


4. Questions diverses, échanges



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports